

C. — DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES MAROCAINES

NAISSANCES D'UNIONS MIXTES DANS LA VILLE DE MARRAKECH PENDANT L'ANNÉE 1934

311 enfants ont été déclarés à l'état civil de Marrakech durant l'année 1934, dont :

- 151 Français ;
- 21 sujets français (19 Algériens et 2 Sénégalais) ;
- 4 protégés français (2 Tunisiens, 2 Libanais) ;
- 39 étrangers (Espagnols, Italiens, Grecs, Russes, Allemands, Autrichiens, Turcs, Bulgares, Égyptiens) ;
- 96 Marocains, dont la moitié musulmans et la moitié israélites (1).

Sur les 151 Français, 14 sont issus d'unions mixtes, soit presque le dixième, ce qui est un pourcentage relativement élevé, dont 9 de mères musulmanes et 5 de mères israélites.

Sur les 21 sujets français, 14 sont issus d'unions mixtes, soit les deux tiers.

Sur les 4 protégés français, 1 est issu d'une union mixte.

Sur les 39 étrangers, 5 sont issus d'unions mixtes, dont 3 de mères musulmanes et 2 de mères israélites.

Sur les 96 Marocains, 1 est issu d'une union mixte, né d'un père marocain musulman et d'une mère citoyenne française.

Soit au total 36 naissances d'unions mixtes.

Si on laisse de côté les naissances d'unions entre sujets algériens musulmans et marocaines musulmanes, unions qui n'offrent aucun intérêt social puisque contractées entre gens de même origine, on constate que sur les 22 enfants qui restent, 11 sont enfants légitimes nés d'unions régulières, et 11 sont enfants naturels nés d'unions libres.

Ces enfants nés d'unions mixtes se répartissent de la façon suivante :

a) *Enfants légitimes* nés de mariages mixtes entre :

- 1° Marocains musulmans et citoyennes françaises : 1 enfant ;
- 2° Marocaines musulmanes et citoyens français : 4 enfants ;
- 3° Marocaines musulmanes et étrangers : 1 enfant ;

4° Marocaines israélites et citoyens français (israélites algériens) : 3 enfants ;

5° Marocaines israélites et étrangers : 1 enfant ;

6° Marocaines musulmanes et sujets tunisiens : 1 enfant ;

7° Marocaines musulmanes et sujets français (musulmans algériens) : 14 enfants.

b) *Enfants naturels* nés d'unions irrégulières mixtes entre :

1° Marocaines musulmanes et citoyens français : 5 enfants ;

2° Marocaines musulmanes et étrangers : 3 enfants ;

3° Marocaines israélites et citoyens français : 2 enfants ;

4° Marocaines israélites et étrangers : 1 enfant.

Signalons quelques prénoms donnés à ces enfants issus d'unions mixtes :

Driss Pierre, Jeanine Fathma, Abdallah René-Adolphe, Zohra Marie-Louise, etc.

Cette association d'un nom français et d'un nom musulman a été faite sans doute pour donner satisfaction aux deux parents.

Paul DECROUX.

EXODE ESTIVAL EN TUNISIE

En trois mois d'été 34.000 personnes ont quitté, en 1935, la Tunisie pour la Métropole et l'Italie, chiffre supérieur à celui de 1934 qui était de 31.500.

Du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 1935, les avions de la Compagnie « Air France » ont transporté 605 passagers, contre 405 en 1934, se répartissant ainsi : juin 1935, 167 (108 en 1934) ; juillet, 229 (145 en 1934) ; août, 209 (152 en 1934), soit d'une année à une autre une augmentation de 200 passagers.

A noter le bond effectué dès juillet 1935 ; cet accroissement est dû à la mise en service des quadrimoteurs qui permettaient d'emporter un plus grand nombre de voyageurs.

De son côté, la Compagnie « Ala Litoria » n'a pas chômé puisque, du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 1935, ses appareils ont transporté 840 passagers contre 729 du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 1934, soit : juin 1935, 227 (242 en 1934) ; juillet 1935, 329 (255 en 1934) ; août 1935, 284 (232 en 1934).

Au total, pour ces trois mois, les deux compagnies ont transporté 1.445 passagers contre 1.134 pour la période correspondante de 1934, soit un gain de 311 passagers.

De leur côté, les compagnies de navigation maritime ne sont pas restées inactives puisque leur trafic a été sensiblement augmenté d'une année à l'autre pendant la période du 1^{er} juin au 1^{er} septembre.

En effet, pendant ces trois mois de 1934, le nombre des passagers partis par bateau de Tunis a été de 30.337, dont 7.186 pour l'Italie et 23.151 à destination de la France métropolitaine et de la Corse.

(1) Les Marocains musulmans déclarés à l'état civil sont en général enfants d'indigènes employés dans les administrations civiles ou militaires. Les israélites viennent plus facilement à l'état civil.

OPÉRATIONS DE PLACEMENT

Office marocain de la main-d'œuvre

Statistique des opérations de placement effectuées pendant le 3^e trimestre 1935.

Le nombre de placements réalisés au cours du 3^e trimestre 1935 a été inférieur au chiffre des placements effectués durant le 3^e trimestre de 1934 (2.493 au lieu

de 3.786). Une augmentation des demandes d'emploi non satisfaites est à noter (3.117 au lieu de 2.579), tandis que le chiffre des offres d'emploi non satisfaites a diminué (343 au lieu de 562).

STATISTIQUES DES OPÉRATIONS DE PLACEMENT PENDANT LE 3^e TRIMESTRE 1935

VILLES	PLACEMENTS RÉALISÉS					DEMANDES D'EMPLOI non satisfaites					OFFRES D'EMPLOI non satisfaites				
	HOMMES		FEMMES		TOTAL	HOMMES		FEMMES		TOTAL	HOMMES		FEMMES		TOTAL
	Non Marocains	Marocains	Non Marocains	Marocains		Non Marocains	Marocains	Non Marocains	Marocains		Non Marocains	Marocains	Non Marocains	Marocains	
	Non Marocains	Marocains	Non Marocains	Marocains	TOTAL	Non Marocains	Marocains	Non Marocains	Marocains	TOTAL	Non Marocains	Marocains	Non Marocains	Marocains	TOTAL
Casablanca	391	170	256	404	1.221	368	124	282	95	869	20	»	184	30	234
Fès	40	13	13	34	100	87	104	26	49	266	15	6	15	2	38
Marrakech	11	16	2	23	52	76	386	19	43	524	4	5	11	5	25
Meknès	52	150	22	3	227	44	87	18	7	156	»	»	»	»	»
Oujda	99	238	17	1	355	146	30	16	»	192	»	»	»	»	»
Rabat	108	138	115	169	530	149	436	22	299	906	6	2	»	»	8
Bureaux annexes	1	3	1	3	8	111	76	17	»	204	5	32	1	»	38
Totaux	702	728	426	637	2.493	981	1.243	400	493	3.117	50	45	211	37	343

IMMIGRATION DES TRAVAILLEURS

Dans le courant du 3^e trimestre 1935, il a été visé 273 contrats à titre définitif et 103 contrats à titre temporaire au lieu de 142 contrats visés à titre définitif et 218 à titre temporaire pendant le 2^e trimestre.

Au cours du 3^e trimestre 1934, il avait été visé 181 contrats à titre définitif et 173 à titre temporaire.

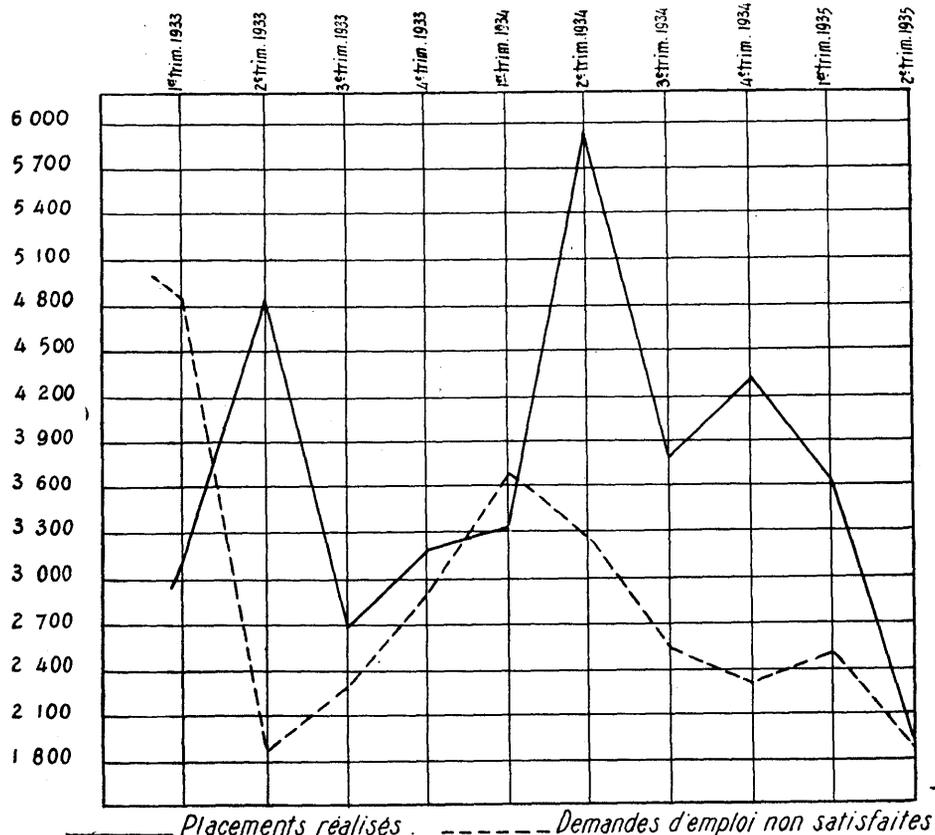
Sur les 273 contrats, visés à titre définitif pendant le 3^e trimestre 1935, 236 ont été établis par des employeurs français (citoyens, sujets ou protégés) qui ont recruté 175 Français et 61 étrangers, et 37 ont été dressés par des patrons étrangers qui ont recruté 9 Français et 28 étrangers.

STATISTIQUE DES VISAS DE CONTRAT DE TRAVAIL

accordés au cours du 3^e trimestre 1935

NATIONALITÉS	CONTRATS DE TRAVAIL visés à titre définitif			CONTRATS DE TRAVAIL visés à titre temporaire			ENSEMBLE		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Français	106	79	185	69	13	82	175	92	267
Allemands	»	1	1	5	»	5	5	1	6
Autrichiens	»	»	»	1	»	1	1	»	1
Belges	2	»	2	2	»	2	4	»	4
Britanniques	1	1	2	»	»	»	1	1	2
Espagnols	10	21	31	1	»	1	11	21	32
Grècs	»	1	1	»	»	»	»	1	1
Hollandais	1	2	3	»	»	»	1	2	3
Hongrois	2	1	3	»	»	»	2	1	3
Italiens	7	7	14	6	1	7	13	8	21
Polonais	»	»	»	1	1	2	1	1	2
Portugais	7	»	7	»	»	»	7	»	7
Russes	2	1	3	»	»	»	2	1	3
Suédois	1	»	1	»	»	»	1	»	1
Suisses	3	16	19	2	»	2	5	16	21
Tchécoslovaques	»	1	1	1	»	1	1	1	2
Total général	142	131	273	88	15	103	230	146	376

GRAPHIQUE DES PLACEMENTS RÉALISÉS et des DEMANDES D'EMPLOI NON SATISFAITES
PAR LES BUREAUX DE PLACEMENT PUBLICS DU 1^{er} JANVIER 1933 au 1^{er} JUILLET 1935



INFORMATIONS ÉPIDÉMIOLOGIQUES

Ces renseignements s'étendent du 1^{er} juin au 30 septembre.

Fièvre typhoïde et paratyphoïde. — En juin, 22 cas, dont 11 dans la population urbaine et rurale de Fès ; en juillet, 23, dont 11 dans la même population ; en août, 21, dont 8 dans la population urbaine et rurale de Rabat-Salé ; en septembre, comme chaque année, recrudescence avec 49 cas, dont 9 dans la région de Casablanca, 9 dans celle de Rabat, 10 à Marrakech, 5 à Fès ; l'étiologie hydrique a été nettement rejetée.

Typhus. — 146 cas : 69 en juin, dont 33 dans la tribu des Zemmour ; 65 en juillet, dont 36 dans la même tribu ; 12 en août, dont 7 chez les Zemmour. Aucun cas en septembre.

Variéole. — 18 cas : 12 en juin ; 5 en juillet ; 1 en septembre, disséminés.

Rougeole. — 388 cas : 117 en juin, avec 45 à Oujda ; 150 en juillet, dont 114 dans la population rurale de Fès ; 33 en septembre, dont 11 dans la région de Taza et 10 dans les Doukkala.

Scarlatine. — 11 cas, dont 3 cas en juin ; 1 en juillet ; 1 en août ; 6 en septembre, disséminés.

Diphthérie. — 36 cas : En juin, 6 cas, dont 3 dans la population urbaine de Port-Lyautey ; en juillet, 6 cas dont 3 en Chaouïa ; en août, 10 cas dont 9 dans la population urbaine et rurale de Rabat-Salé et 1 dans la popula-

tion rurale du Rharb ; en septembre, on relève 14 cas, avec un maximum de 5 dans la population de la région de Meknès.

Peste. — 17 cas, dont 6 en juin dans les confins du Drâa ; 11 en juillet, dont 10 dans la région des Chiadma, en plein bled, avec 3 décès et 1 dans les confins du Drâa. Les foyers ont été rapidement éteints grâce à la mise en œuvre immédiate des moyens prophylactiques d'usage : (déplacement et consigne des douars, incinération des nouallas contaminées, sérovaccination et épucage des habitants, isolement des malades et membres de leurs familles, vaccination des habitants des douars environnants, interdiction des souks voisins). Aucun cas de contamination chez les rats capturés.

Conjonctivite. — 18.762 cas, dont 2.273 en juin ; 2.912 en juillet ; 4.034 en août et 9.443 en septembre. Cette progression est observée chaque année ; elle va aller en décroissant à partir d'octobre.

Paludisme. — La poussée estivale de paludisme a été de faible importance en 1935. L'anophélisme est nul dans la plupart des régions du Maroc, exception faite des mers du Rharb non encore asséchées. A signaler cependant une petite recrudescence dans la vallée du R'Dom (basse et moyenne vallée), une petite épidémie dans les chantiers travaillant aux Aïoun Blous, près de Fès, et quelques cas dans les Zenata.

La presque totalité du Rharb, des régions de Rabat, de Meknès, de Fès ont été épargnés.

Les groupes mobiles du service antipaludique et les formations sanitaires n'ont traité dans la majorité des cas que des résurgences de paludisme contracté en 1934.

**POUR SERVIR A L'ÉTABLISSEMENT
DU CALENDRIER TOURISTIQUE MAROCAIN**

Les fêtes indigènes

Le tableau suivant comprend une liste provisoire des grandes fêtes musulmanes et des principaux moussemes ou pèlerinages qui se réunissent dans la région de Marrakech, du Sous, de Fès, de Meknès et de Taza.

Moussem de Sidi Abbas Tlemçani, région de Taroudant : 15 ramadan (11 décembre).

Fête du 27^e jour de ramadan (fin du jeûne annuel), dans toutes les grandes villes : 27 ramadan (23 décembre).

Fête de l'Aïd Seghir (clôture du jeûne annuel), dans toutes les grandes villes : 1^{er} chaoual (27 décembre).

Moussem de Sidi Mohamed ben Lhassen, tribu des Hayaïna, contrôle de Souk-el-Arba : dans le mois suivant le Ramadan (janvier).

Moussem de Sidi Ali bou Brahim, 18 kilomètre à l'ouest de Tisgui, cercle de Beni-Mellal : en février.

Fête de l'Aïd el Kebir (jour du sacrifice des moutons), dans toutes les grandes villes : 10 doul hijja (5 mars).

Fête des Hamadcha, à Sidi Ali du Zerhoun, région de Meknès : 8 jours après l'Aïd el Kebir.

Moussem de Sidi Mohamed Yacoub, au nord-est de Tatta, confins du Sous et du pays glaoui : mi-mars.

Fête de l'Achoura, commémoration de la délivrance d'Abraham, fête des enfants, dans toutes les grandes villes : 10 moharrem (2 avril).

Moussem de Moulay Boucheta S'rira, région de Fès : jour de l'Achoura.

Moussem de Djama Ghoumat, tribu des Mesfioua, pays glaoui : jour de l'Achoura.

Moussem de Sidi Larbi des Zemmour, à 20 kilomètres au nord-est de Tiffet : en avril.

Moussem de Sidi Mohamed I. Kaddour, à Kerker (zone espagnole) : en avril.

Moussem juif d'Azjen, près d'Ouezzane.

Moussem de Sidi Mzal, chez les Chtouka de l'est, cercle de Tiznit : 2^e jeudi de mai.

Moussem de Si Ahmed ou Amzar, au souk Djemâa d'Amzou, région d'Agadir : 23 safar (15 mai).

Moussem de Moulay Idriss du Zerhoun, région de Meknès : en mai.

Moussem de Sidi Bibi, région du Sous : en fin mai.

Moussem de Si Ahmed Bernoussi, à 8 kilomètres au nord de Fès : à la fin du printemps.

Fête du Mouloud (anniversaire de la naissance du Prophète), dans toutes les grandes villes : 12 rebia I (2 juin).

Moussem de Sidi Djilali, à Ouizert, cercle de Missour : le jour du Mouloud.

Moussem de Lalla Aziza, chez les Seksaoua (annexe d'Imi-n-Tanout) : le jour du Mouloud.

Moussem de Lalla Rquia M'Hammed (fête des femmes), tribu des Aït Bahman (Scus) : le jour du Mouloud.

Moussem de Ksabi, à l'oued Noun : 1^{er} jeudi de juin.

Moussemes des Aït Mechkour, de Sidi Ali ben Farès, de Sidi M'Hammed b. Abdelkrim, pays des Ourika (Grand-Atlas) : 17 rebia I (7 juin).

Moussem de Tassift de Sidi Ahmed ou M'Hammed à l'oued Afis (Grand-Atlas) : sept jours après le Mouloud.

Moussem de Moulay Brahim, pays des Reraïa (Grand-Atlas) : 19 rebia I (9 juin).

Moussem de Sidi Mohamed ou Saïd (fête des femmes) : 8 jours après le Mouloud.

Moussem de Moulay Abdeslem des Ghomara, près de Chechaouène (zone espagnole) : sept jours après le Mouloud.

Moussem de Sidi ben Aïssa, de Sidi Ali Bennasseur, de Sidi Ali el Aziz Tebbâa, de Sidi Ali ben Hamdouch, de Sidi Ali Allah el Ghazcuani, se succédant à Marrakech dans les dix jours suivant le Mouloud.

Moussem de Sidi bou Brahim, tribu des Mentaga (Sous) : 15 jours après le Mouloud.

Moussem de Si Lhassen Adjana, région de Fès : dans le mois suivant le Mouloud.

Moussem de Moulay Boucheta des Fichtala, bureau de Kelâa-des-Slès : un mois après le Mouloud.

Moussem de Sidi Ahmed ben Moussa, au Tazeroualt : en août.

Ziara de Sidi Ahmed bel Kacem Somaï, cercle de Beni-Mellal : en août.

Moussem de Lalla Aïcha, à Igherm (Anti-Atlas) : fin août.

Moussem de Toumbilin, à Sidi Abdallah Ibouk (Scus) : 1^{er} jeudi de septembre.

Moussem de Sidi Ahmed Zerrouk, Taïffa des Branès, cercle du Haut-Leben : mi-septembre.

Moussem de Sidi Abdallah ou Saïd, tribu des Aït Tament (Sous) : septembre.

Moussem de Sidi Moussa, chez les Chtouka de l'est (cercle de Tiznit) : 2^e jeudi de septembre.

Moussem de Sidi Yacoub, tribu des Ida ou Guidif (cercle de Tiznit) : 3^e jeudi de septembre.

Moussem du tombeau de Sidi Aïssa, à 15 kilomètres au nord d'Outat (cercle de Missour) : en automne.

Moussem de Sidi Ali Bouzid, tribu des Aït Boubeker (cercle de Tiznit) : 3^e jeudi d'octobre.

Moussem de la zaouïa de Sidi Boukhlef, tribu des Oultanas, bureau de Demnat : chaque jeudi d'octobre.

Moussem de Sidi Seghir, tribu des Aït ben Ali de Tazarine, cercle de Tahala (Moyenne-Moulouya) : toutes les fois qu'une épidémie sévit dans la tribu.

STATISTIQUES UNIVERSITAIRES

Résultats de la session de licence en droit à Rabat

	Inscrits	Examinés	Admissibles	Admis	Pourcentage des admis par rapport aux examinés
1 ^{re} année ..	79	65	41	25	38 %
2 ^e année ..	49	44	21	18	40 %
3 ^e année ..	46	35	24	17	48 %
Totaux ..	174	144	86	60	41 %

Participation aux épreuves de droit des indigènes marocains

Licence : 5 inscrits ; 2 admis.

Capacité : 3 inscrits ; 1 admis.

Certificat d'études juridiques : 11 inscrits ; 4 admis.